

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 82 (1946)
Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : *Accueil de collègues et d'enfants de collègues. — Vaud : Aux membres de la S. P. V. — Places au concours. — Dans les sections : Nyon. — Genève : Projet de statuts de la F. C. E. G. — U. I. G. — Messieurs : Correspondance pour le bulletin. — Convocation. — Au coq d'or. — U. I. G. — Dames : Avis. — S. O. S. — Neuchâtel : Rapports des sections. — Informations : Service d'information S.L.V. et S.P.R. Billet de la semaine. — Bibliographie.*

Partie pédagogique : *A. Chz. Pour l'initiation à l'étude des fractions. — Henri Stehlé : A propos de l'école moyenne à Genève. — P. Bernel : A l'enseigne des centres d'intérêt : La maison.*

PARTIE CORPORATIVE

ACCUEIL DE COLLÈGUES ET D'ENFANTS DE COLLÈGUES

L'action est en cours. Les listes d'invitations sont envoyées au Syndicat national des instituteurs de France, les pouvoirs publics suisses et français sont avisés, des précisions parviendront sous peu aux familles suisses qui ont bien voulu offrir de recevoir un collègue, une collègue, ou des enfants de collègues chez eux pendant les prochaines vacances : des vacances qui seront d'autant plus belles, pour nous, que nous les partagerons avec nos frères de métier, victimes de la guerre.

A ce propos, nous avons reçu à regret quelques désistements. Nous comprenons que les circonstances peuvent changer, mais tout retrait d'invitation occasionne, on le comprendra, des complications à notre action.

Par contre, si l'un ou l'autre collègue pouvait se décider encore à se substituer à ceux qui sont empêchés, au dernier moment, d'accueillir les collègues invités, cela nous rendrait grand service.

A bientôt donc des précisions.

Pour le Comité central S.P.R. : Junod.

VAUD

AUX MEMBRES DE LA S. P. V.

Chers collègues,

Le caissier S. P. V. vous invite à acquitter votre cotisation annuelle d'ici au 30 juin en versant la somme de Fr. 21.— au compte de chèques postaux II 2226.

Passé cette date, le montant sera pris en remboursement, frais en plus.

Merci d'avance !

Le caissier S.P.V.

PLACES AU CONCOURS

Instituteurs : Boussens (7 juin). — Lutry (Escherin). — Vallorbe — Le Day (11 juin).

Institutrices : Rossinière (La Tine). — Villeneuve (7 juin). — Montreux-Châtelard (11 juin).

Maîtresse de travaux à l'aiguille : Etagnières (cl. réf.) 7 juin.

DANS LES SECTIONS

Nyon. Prochaines leçons de gymnastique :

Lundi 3 juin : institutrices.

Lundi 17 juin : mixte.

Lundi 24 juin : instituteurs.

Lundi 1er juillet : institutrices.

Lundi 8 juillet : mixte.

GENÈVE**U. I. G. — U. A. E. E.**

Nous soumettons ci-dessous aux collègues genevois des trois sections de la S.P.R. le projet de statuts de la Fédération du corps enseignant genevois en formation, statuts adoptés déjà par la commission composée des représentants de l'Union du corps enseignant secondaire, de l'U.I.G. et de l'U.A.E.E. Nous les prions d'examiner ce projet avec attention et d'adresser éventuellement leurs remarques, leurs observations et leurs propositions de modification au président ou à la présidente de leur section.

Nous espérons beaucoup de ce nouveau groupement qui travaillera aussitôt à la revalorisation morale et matérielle du corps enseignant genevois tout entier.

Ed. G.

PROJET DE STATUTS**de la Fédération du corps enseignant genevois**

Titre premier

Dispositions générales

But et durée. — *Article premier.* — Il est constitué à Genève, sous le nom de Fédération du corps enseignant genevois, en conformité des articles 60 et suivants du Code civil suisse, une fédération ayant pour but la défense des intérêts moraux et matériels du corps enseignant genevois et l'étude de tous les problèmes concernant l'enseignement.

Sa durée est illimitée.

Siège. — *Art. 2.* — Le siège de la société est à Genève.

Titre II

Membres

Admission. — *Art. 3.* — La fédération est composée des groupements suivants :

Union du corps enseignant secondaire genevois,

Union des instituteurs genevois,

Union des institutrices genevoises,

Union amicale des écoles enfantines.

S'il y a unanimité, l'assemblée des délégués peut admettre de nouveaux groupements représentant une partie du corps enseignant genevois.

Démission. — *Art. 4.* — Un groupement peut se retirer moyennant un avertissement préalable de six mois. Cet avis de démission doit être donné par lettre recommandée adressée au Comité directeur. La démission ne deviendra effective qu'à la fin d'un exercice.

Dissolution. — *Art. 5.* — Le retrait d'un groupement entraîne la dissolution de la fédération. Après extinction du passif, le solde du produit de la liquidation sera réparti aux groupements proportionnellement au nombre de leurs membres.

Titre III

Organes

Art. 6. — Les organes de la société sont :

1. L'assemblée des délégués ;
2. Le Comité directeur ;
3. Les vérificateurs des comptes.

Assemblée des délégués. — Art. 7. — L'assemblée des délégués se compose des délégués des groupements à raison d'un délégué par 40 membres. Les fractions en sus de 20 membres sont comptées pour 40. Chaque groupement est représenté par deux délégués au moins.

Les délégués munis des pouvoirs les plus étendus représentent, réunis en assemblée régulièrement convoquée, l'universalité des membres des groupements.

Convocation. — Art. 8. — L'assemblée des délégués se réunit en assemblée ordinaire une fois par année dans le courant de septembre. Elle est convoquée par le Comité directeur au moins 10 jours à l'avance. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

L'assemblée se réunit extraordinairement aussi souvent que le Comité directeur le juge nécessaire ou sur la demande des vérificateurs des comptes ou quand un groupement en fait la demande par écrit au Comité directeur, en lui indiquant le but de la convocation.

Validité des décisions. — Art. 9. — L'assemblée des délégués, régulièrement convoquée, délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. L'assemblée ne peut prendre de décision valable que sur les objets figurant à l'ordre du jour. En cas d'urgence, une décision peut être prise sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour. L'état d'urgence est décidé à la majorité des groupements présents.

Lors du vote, chaque groupement a droit à une voix. Toute décision devra être prise soit à l'unanimité des groupements représentés, soit à l'unanimité moins une voix, pour autant que cette voix soit une abstention.

Le président et le secrétaire du Comité directeur fonctionnent comme président et secrétaire de l'assemblée des délégués.

Attributions. — Art. 10. — L'assemblée des délégués a notamment les attributions suivantes :

- a) elle adopte et modifie les statuts ;
- b) elle approuve les comptes et le rapport du président ;
- c) elle donne décharge au Comité directeur ;
- d) elle prend des décisions pour toutes les questions d'une certaine importance ;
- e) elle nomme les vérificateurs des comptes ;
- f) elle fixe le montant des cotisations que doivent payer les groupements au prorata du nombre de leurs membres.

Comité directeur. — Art. 11. — Le Comité directeur est l'organe exécutif de la fédération. Il se compose d'un représentant de chaque groupement, nommé par le groupement, plus d'un président.

L'assemblée des délégués nomme le président au bulletin secret par vote individuel. Les membres du Comité se répartissent entre eux les autres charges.

Convocation. — Art. 12. — Le Comité directeur se réunit aussi souvent que cela est nécessaire, au minimum une fois par semestre. Un seul membre peut demander la convocation du Comité directeur.

Validité des décisions. — Art. 13. — Pour que les décisions du Comité directeur soient valables, la présence de trois des membres est nécessaire.

Attributions. — Art. 14. — Le Comité directeur a les attributions suivantes :

- a) il règle toutes les affaires courantes ;
- b) il exécute les décisions de l'assemblée des délégués ;
- c) il convoque l'assemblée des délégués.

Toutes les fonctions sont bénévoles.

Vérificateurs des comptes. — Art. 15. — L'assemblée ordinaire des délégués nomme pour une année deux vérificateurs des comptes choisis parmi les délégués ; ils sont rééligibles. P.c.c. Ed. G. 22.5.46.

U. I. G. - MESSIEURS

CORRESPONDANCES POUR LE BULLETIN

Nous prions les collègues qui nous envoient des articles ou des communications pour le *Bulletin* de **n'utiliser qu'une face du papier**. Le typographe en sera reconnaissant... et nous aussi, cela nous épargnera d'avoir à recopier leurs lignes. Merci.

CONVOCATIONS

I. Les membres de la commission¹ pour l'étude du

Programme des classes à plusieurs degrés

sont convoqués pour le vendredi 7 juin, à 17 heures, Ecole du Grütli, salle 2.

II. Les titulaires de classes à plusieurs degrés sont priés de se retrouver, comme convenu, le **lundi 17 juin**, à 17 heures, au Coq d'Or.

Ordre du jour :

1. Rapport de la Commission d'étude du programme.
2. Liquidation de l'ordre du jour du 23 mai (effectifs et groupement des degrés ; mélange des éléments normaux et « classes spéciales »).

I. M.

AU COQ D'OR

Vingt-cinq collègues, dont deux dames (parfaitement !), ont répondu à la convocation adressée aux titulaires de classes à plusieurs degrés. La vivacité de la discussion, le feu roulant des interpellations qui faillirent désarçonner la présidence (pitié pour les novices !) montrent à quel point la question est de brûlante actualité. — Pour les esprits portés aux raisonnements jeunes s'entend ! — Ce n'est pas sans craintes que nous avons convoqué cette assemblée et nous avouons que nous ne nous attendions pas à une pareille levée de boucliers. Nous pensions que le fatalisme aurait fait davantage de ravages et amené plus de sage résignation parmi des collègues qui ont eu l'occasion de constater maintes fois que plus ça change et plus c'est la même chose, et que quel que soit le bien-fondé des réclamations et des suggestions on en demeure en haut lieu à la poudre aux yeux et aux accommodements. Eh

¹ Baumard, Ducret, Fiorina, Piguët, Neuenschwander.

bien non ! Cette première rencontre révéla une majorité réjouissante d'incorrigibles en qui les « rudes contacts de l'existence » n'ont détruit ni jeunesse ni enthousiasme.

Remarquables interventions de Piguet et de Fiorina. C'est peut-être espérer beaucoup que de croire que nous arriverons à obtenir une complète *honnêteté* dans la confection des programmes mais c'est certainement dans la voie indiquée par Piguet qu'il y a lieu de pousser.

Qu'obtiendrons-nous de tangible ? Je dis que nous gagnerons ce que notre foi et l'intelligence de notre travail nous vaudront. C'est une revendication légitime de la part d'éducateurs qu'un programme qui ne soit pas un défi à la probité.

Et puis... pensez au séminaire, dans un coin de la campagne genevoise ! Nous y trouverons des forces, et contre les programmes-pour-expositions-internationales-d'éducation, et pour le travail quotidien.

A lundi 17 juin !

I. M.

P. S. — Merci aux deux collègues dames et au président de l'U. I. G de leur présence et merci au secrétaire bénévole Haubrechts dont la plume autorisée nous sera du plus grand secours.

U. I. G. - DAMES

Chères collègues,

Vous serez sans doute satisfaites d'apprendre que notre *fonds de lutte* s'élève, aujourd'hui, à Fr. 1330.05. Merci à toutes celles qui nous ont abandonné — avec gentillesse — le pourcentage suggéré.

30 collègues ne faisant pas partie de l'Union nous ont versé leur quote-part. Nous sommes particulièrement sensibles à cette marque de solidarité.

Au moment où la lutte s'engage sur un terrain précis, nous ne pouvons que rappeler l'importance des fonds pour entreprendre une propagande électorale. Nous encourageons donc les 40 membres qui ont oublié de verser leur cotisation extraordinaire à ne pas trop tarder pour faire le geste que la communauté attend d'elles.

* * *

Notre trésorière nous annonce que Fr. 354.— ont été versés à notre compte de chèques pour le séjour en Suisse de collègues français.

Que toutes celles qui peuvent encore offrir un petit « quelque chose », le fassent.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

S. F.

S. O. S.

Il existe à St-Jean-d'Aulph, près de Thonon, un sanatorium d'institutrices françaises. Elles manquent de beaucoup de choses, mais souffrent surtout de l'absence d'échanges intellectuels.

Accepteriez-vous de leur rendre visite ? (Les visas pour la France

s'obtiennent facilement lorsqu'on a une raison valable pour en justifier la demande.)

Accepteriez-vous de leur parler de vos expériences professionnelles, ou de questions d'enseignement qui vous tiennent à cœur, ou de toute autre question d'un intérêt plus général?

Auriez-vous des conférenciers à leur envoyer, des livres à leur fournir?

Nous sommes persuadées qu'elles apprécieront toutes les marques de sympathie, sous quelque forme qu'elles se présentent (visites - conférences - livres-ménages).

S'entendre directement avec *Mme Cathelain*, économiste du sanatorium.
S. F.

NEUCHÂTEL

A TRAVERS LES RAPPORTS DE SECTION (fin)

Section du Locle. *Président : Willy Guyot.*

Belle vitalité dans cette section, qui note à son actif : 7 assemblées générales, 2 assemblées de la sous-section « Locle-Ville », 10 réunions du comité, 2 courses, 10 délégations et entrevues convoquées.

« Notre séance de janvier a été agrémentée d'abord par une conférence du Dr Clavadetscher, sur « Les merveilles de la nature ». Le savant médecin qui se livre à de patientes observations scientifiques, nous fit partager le résultat de ses recherches, de ses découvertes aussi, sur les mues des chenilles et les papillons. Causerie illustrée d'admirables clichés en couleurs.

Ensuite ce fut l'audition d'une sonate de Haydn, jouée avec talent par M. Chs-Eric Nardin, accompagné au piano par Mlle Ruth Bailod...

Deux jours après, nouvelle séance, consacrée à la visite du mystérieux P.S.S., installé au sous-sol du collège, et dont l'accès nous avait été interdit jusqu'alors. Visite suivie d'un exposé du Dr Béguin, pharmacien, avec démonstration suggestive des diverses sortes de gaz de combat.

Un beau mercredi de juin, nous nous rendions nombreux au bois des Lattes, sous l'experte conduite du Dr Ischer, directeur...

En commun avec la direction, nous avons organisé une série de trois conférences de Mlle Alice Descœudres, notre compétente collègue genevoise. Sujets : 1. « Nos arriérés ». 2. « L'enseignement du calcul ». 3. « L'école heureuse ».

La section a entendu deux rapports sur le sujet à l'étude pour le congrès de Delémont. Nos collègues Février, inst. aux Brenets et Landry, à La Chaux-du-Milieu, se sont acquittés de leur tâche de rapporteurs avec beaucoup de finesse et d'élévation d'esprit.

Le premier jour des vacances d'automne, 52 personnes se rendaient à Berne, pour y visiter, le matin, le Musée d'Histoire naturelle et, l'après-midi, la fabrique d'Ovomaltine du Dr Wander, à Neuenegg, où nous fûmes accueillis de la façon la plus aimable...

En fin d'année scolaire, un repas plantureux a réuni, à La Sagne, un groupe de 24 collègues. Ce fut l'occasion de prendre congé de trois démis-

sionnaires. Rencontre tranquille où chacun se sentait à l'aise dans une atmosphère d'intimité familiale. »

Comme les autres sections, celle du Locle a connu les préoccupations d'ordre matériel et s'est efforcée d'améliorer le sort de ses membres. Les démarches faites pour obtenir une haute-paie communale uniforme pour instituteurs et institutrices de tous les degrés, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'heures d'enseignement, ont été couronnées de succès.

Section de Boudry. *Président : Albert Aellen.*

« Notre section s'est réunie 4 fois en 1945.

Deux séances ont été organisées en commun avec la section de Neuchâtel ; l'une pour entendre le rapport de notre collègue Hubert Guye sur l'Ecole normale, et l'autre pour bénéficier une dernière fois de la parole captivante du professeur Guillemin.

Le comité actuel a été nommé au début de l'année. Il restera en fonction selon nos statuts jusqu'à la fin de 1946. Le président tient à souligner ici les inconvénients de ce système qui ne peut que nuire à l'activité de la société. En effet, en vertu d'une rotation toute théorique nous avons été appelés à prendre en mains les destinées de la section au cours d'une séance à laquelle nous n'assistions pas et sans en avoir été pressentis. Il semble ainsi que l'on cherche à passer la « corvée » en douce. Il faut encore noter que le président actuel était au moment de son élection le cadet de la section et qu'il n'avait assisté qu'à une seule séance, se trouvant les autres fois au service militaire. Il a néanmoins pris avec sérieux cette nouvelle tâche dans l'espoir qu'à l'avenir on procède d'une manière plus « protocolaire ».

Malheureusement, un nouveau malaise surgit qu'on ne peut pas non plus passer sous silence. Le Département de l'Instruction publique nous autorise à nous réunir un ou deux samedis matin par année pour permettre à tous nos collègues d'assister à la séance. C'est ainsi que nous avons convoqué nos membres à St-Aubin, le samedi 26 mai 1945. Or, il s'est produit que plusieurs collègues au complet se sont excusés sous différents prétextes, si bien que nous n'étions que 28 présents sur un effectif de 63 membres. Situation délicate pour les présents auxquels on pourrait reprocher d'abuser du congé demandé, indisposition des commissions scolaires qui ne comprennent pas pourquoi certains collèges sont fermés alors que d'autres ne le sont pas, mauvaise humeur non dissimulée du comité et... crise gouvernementale !

Nous avons profité de la conférence officielle du 5 juin 1945 pour une courte mais énergique mise au point. Ainsi tout est bien qui finit bien et le « gouvernement » n'a pas démissionné.

Tous ces petits remous ne paraissent pas avoir été inutiles. Après la longue période de mobilisations que nous avons eue, chaque société a souffert du désintéressement de ses membres. Mais nous aimions trop notre « péda » pour ne pas lui redonner toute sa vie. Et d'ailleurs nous devons avouer sincèrement que 1946 s'annonce bien, les deux séances que nous avons déjà eues étaient très revêtues et la meilleure atmosphère y présidait.

Il ne faut pas oublier de signaler la remarquable conférence donnée par le Dr Clavadetscher à la séance du 26 mai. Ce n'était, si l'on peut dire, qu'une introduction aux prochains entretiens que nous espérons avoir encore avec ce médecin qui trouve le temps de s'occuper des merveilles de la nature en savant et en artiste. » S. Z.

INFORMATIONS

SERVICE D'INFORMATION S. L. V. - S. P. R.

Maitresse secondaire de Lucerne fait appel à ses collègues pour l'aider à placer en Suisse romande, pendant les vacances d'été, plusieurs de ses élèves: 10 comme volontaires, 12 comme pensionnaires ou demi-pensionnaires.

Ad.: Erina Paganini, Sek. - Lehrerin, Hirschengraben 50, Lucerne.

Etudiant lucernois aimerait passer vacances chez instituteur romand, à Genève si possible
Faire offres Duchemin, Cartigny.

BILLET DE LA SEMAINE

Isolés dans nos villages, en butte à l'incompréhension de beaucoup, nous nous trouvons parfois à bout de courage en face de la tâche à accomplir. Allons-nous donc rendre les armes? Méditons plutôt ces lignes d'Emerson: « Aie confiance en toi-même. Accepte la place que la divine Providence a préparée pour toi. Crois en ta propre pensée. Crois que ce qui est vrai pour toi est vrai pour tous. Car nous sommes des hommes dans toute la plénitude du mot. Non des mineurs ou des invalides dans un coin protégé, mais des guides, des rédempteurs et des bienfaiteurs obéissant à la voix du Tout-Puissant et avançant à travers le chaos et la nuit. »

Que voilà, n'est-il pas vrai, des paroles toniques et bien propres à nous servir de mot d'ordre.

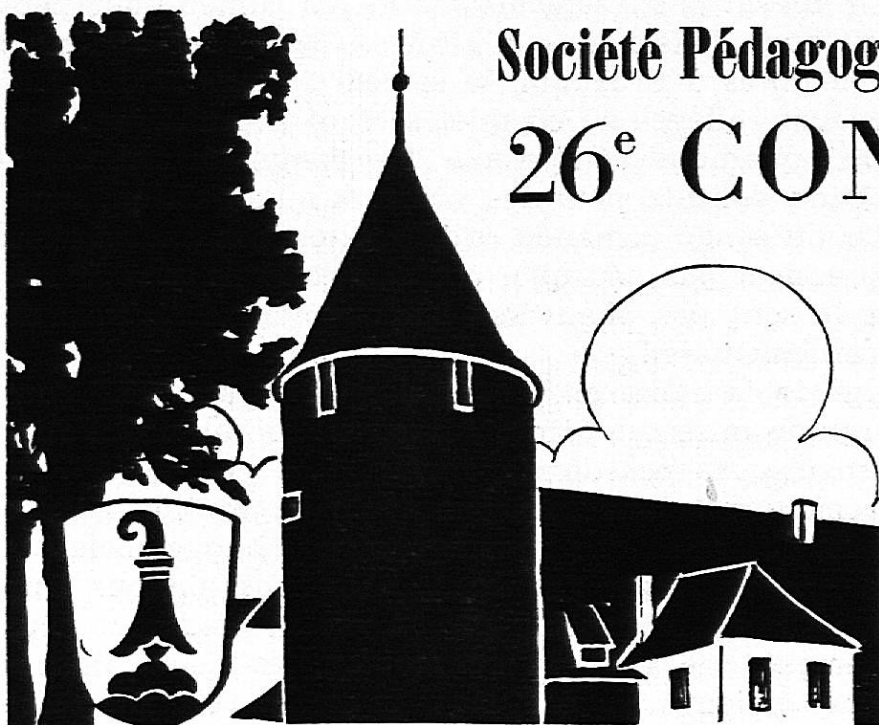
Ad. LYS.

BIBLIOGRAPHIE

Djibi, le petit chat, par Felix Salten. — Traduction de Jacqueline des Gouttes, vingt dessins à la plume de W. Linsenmaier. — Editions Delachaux & Niestlé S. A., Neuchâtel.

Traduction excellente d'un joli livre. Salten s'est spécialisé dans l'étude des animaux: leurs mœurs lui sont familières, il traduit leur langage qui semble n'avoir aucun secret pour lui; il leur prête des sentiments tout comme aux humains, semblables aux leurs: bons et mauvais, tendres et rudes, affectueux et belliqueux, capricieux et réfléchis. Salten a le talent de l'observation et le don de la description, comme aussi un amour profond pour nos frères qu'il ne juge pas nos inférieurs.

Le récit de la vie aventureuse d'abord, puis assagie de la chatte Djibi charmera les jeunes lecteurs comme aussi leurs aînés.



Société Pédagogique Romande 26^e CONGRÈS

Delémont

5 - 7 juillet 1946

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POUR L'INITIATION A L'ÉTUDE DES FRACTIONS

Les fiches Béguin (voir « Educateur » du 4 mai) ont déjà obtenu un succès si considérable que nous nous demandons si nous ne devons pas envisager un deuxième tirage.

Pour que nous puissions être fixés à ce sujet, nous prions tous les collègues désireux de se procurer ce matériel d'enseignement de nous adresser leur commande le plus tôt possible.

A. Chz.

A PROPOS DE L'ÉCOLE MOYENNE A GENÈVE

Le problème de l'École moyenne est posé à Genève par le projet de loi de M. le député Dupont-Willemin et l'Éducateur en a déjà parlé. Ce problème est si vaste qu'il est difficile, impossible même, d'en considérer tous les aspects dans un court article. M. R. Dottrens a relevé quelques points faibles de ce projet (cf. No 19, p. 333 et ss.), mais dans la conclusion de son article, il fait sienne une des suggestions de M. Dupont-Willemin et en souhaite la réalisation sans tarder. « On peut, sans inconvénient, écrit-il, supprimer la 7e du gymnase, ce qui donnera aux parents un délai d'une année pour prendre les décisions relatives aux études de leurs enfants. » Qu'il nous soit permis de dire, sans aborder le problème de l'École moyenne dans son ensemble, que nous ne pensons pas que cette suppression soit sans inconvénient.

Nous sommes étonnés de l'importance que M. Dottrens accorde à ce délai donné aux parents pour prendre une décision. La question ne sera que renvoyée d'autant et elle sera alors encore plus difficile à résoudre, puisque des voies plus nombreuses s'ouvriront et que vraisemblablement rien ne sera intervenu entre temps pour déterminer les parents dans une direction ou une autre.

On comprend qu'actuellement le choix qui s'impose déjà à 12 ans soit faussé dans plusieurs cas par le fait que la 7e du Collège n'est pas gratuite. Mais si, comme on peut l'espérer, cette classe devient gratuite, l'obstacle financier tombera.

Nous connaissons et comprenons les difficultés que cette classe cause à nos collègues de l'enseignement primaire, parce qu'elle draine souvent les meilleurs élèves sortant de 6e, décapite ces 6es et, de ce fait, désorganise quelque peu les 7es. Cependant, c'est le bien de nos élèves que nous voulons tous et, en vue de ce bien, nous sommes disposés à supporter quelques inconvénients administratifs et personnels.

Pour notre part, nous souhaitons très vivement que la 7e classe du Collège soit maintenue et très largement ouverte par la gratuité. Si elle devenait la filière normale pour tous les élèves sortant de 6e avec des notes suffisantes et que leurs goûts et aptitudes n'auraient pas déjà très clairement désignés pour une carrière technique, elle pourrait être une classe d'essai où un premier « tri » pourrait s'opérer. Grâce aux débuts du latin et à un enseignement de grammaire française plus orienté vers

l'analyse, en particulier, on verrait quels sont les élèves qui montrent des aptitudes pour de telles études et quels sont ceux qui se sentent appelés dans une autre direction. On pourrait y introduire des travaux manuels pour contrôler les indications données par les autres disciplines. Ceux qui quitteraient le Collège dit classique après cette première année seraient peut-être plus nombreux que maintenant ; ils retrouveraient leurs anciens camarades au Collège moderne ou en 8e primaire après avoir choisi leur voie en connaissance de cause et sans perte de temps. On leur éviterait pour plus tard le regret stérile et souvent amer de n'avoir pas essayé ou pas pu essayer des études avec latin.

Il nous paraît qu'il y a plusieurs raisons pertinentes pour ne pas retarder cet essai d'une année. Tout d'abord, si la spécialisation commence en même temps dans chaque direction, le raccordement devient beaucoup plus difficile dans tous les sens. D'autre part, si cet essai doit être fait sérieusement, il nécessitera un allègement des programmes actuels de la 7e du Collège, surtout si l'on introduit des travaux manuels dans cette classe. Mais il importe pour cet essai que, dans cette classe déjà, l'orientation générale de l'enseignement soit différente de celle de l'école primaire. Nous disons bien différente, et pas meilleure. Différente, parce que les buts de l'école de culture sont autres que ceux de l'école primaire et qu'il faut dès le début avoir en vue le but final.

Nos collègues de l'école primaire nous disent qu'ils redoutent actuellement cette transition pour leurs élèves et que, dans les 6es où plusieurs garçons vont entrer au Collège, ils se sentent moralement tenus de leur donner une préparation plus poussée que celle que leur impose le plan d'études. Nous ne leur en demandons pas tant et nous comprenons fort bien qu'ils laissent à la 7e du Collège le soin d'orienter l'enseignement de la grammaire française vers l'analyse, puisque ce n'est pas leur programme. Mais nous leur demandons de ne pas retenir ceux de leurs élèves qui veulent faire cet essai et qui en sont peut-être capables.

La suppression de la 7e aurait le gros inconvénient de nous obliger à surcharger nos programmes dans les deux classes de la division inférieure qui resteraient. La transition présenterait une année plus tard les mêmes inconvénients et obligerait les maîtres de 6e du Collège à un départ très lent. Cette surcharge des programmes serait particulièrement sensible en latin ; elle se ferait au détriment de la culture que cette discipline peut apporter et, vu le manque de temps, cela irait à l'encontre du vœu souvent formulé que notre enseignement soit moins intellectualiste et s'inspire davantage des méthodes de l'école active.

Qu'on ne nous dise pas que l'expérience de l'École supérieure des jeunes filles est là pour prouver que c'est possible et souhaitable pour le Collège. La situation est fort différente. Le développement des jeunes filles de 13 à 15 ans est différent de celui des garçons du même âge et leur stabilité et leur application aussi. En outre il est évident que beaucoup moins de jeunes filles que de garçons sont tenues de faire du latin en vue de leurs études universitaires. Si les difficultés sont trop grandes, les jeunes filles peuvent donc plus facilement renoncer au latin et, en fait, c'est ce qui se produit à l'École supérieure des jeunes filles où, au

cours de la 6e déjà, on invite celles qui ont trop de peine à renoncer à cette langue, parce que les exigences du programme obligent les maîtres à éliminer les moins aptes.

Nous pensons donc que la 7e du Collège est utile, qu'il est bon que dès 12 ans nos élèves puissent commencer leurs études secondaires qui doivent être faites sans hâte et préparées déjà dans cette première année. Nous serions heureux en outre que cette classe soit ouverte à un plus grand nombre de garçons, de façon que ceux qui hésitent parce qu'ils n'ont pas de goût très marqué, puissent y faire un essai utile, soit pour acquérir ce goût pour des études qu'ils ne connaissaient pas, soit pour se rendre compte que leur voie n'est pas dans cette direction; cette dernière détermination ne devrait du reste pas avoir la signification d'un échec, car nos choix sont toujours motivés par des raisons positives et négatives.

Henri Stehlé,

maître au Collège de Genève.

A L'ENSEIGNE DES CENTRES D'INTÉRÊT

LA MAISON

IV. L'église, la cathédrale

1. Description d'églises

La collégiale de St-Ursanne. — Vue d'une hauteur voisine du clocher, l'église apparaît, avec ses blancs contreforts et ses arcs-boutants, semblable à un vaisseau tenu en équilibre par de gigantesques rames.

Les chapelles sont venues s'abriter entre les contreforts. L'une possède de magnifiques fenêtres à trois baies séparées par deux meneaux et surmontées d'une rosace.

Le déambulatoire fait défaut à l'église de St-Ursanne, et comme il y a trois nefs, il devrait y avoir trois chevets. La nef nord se termine par la sacristie, celle du sud par une chapelle saillante. Seule la grand' nef se termine par un véritable chevet.

Le jaillissement des colonnes, du sol à la retombée des voûtes, est remarquable et donne à tout l'édifice une note de légèreté et d'élégance.

Le chœur actuel, séparé de la nef par une grille en fer forgé, se compose de deux travées.

La crypte conservait, à n'en pas douter, le sarcophage qui contient les reliques de St-Ursanne et qui se trouvent actuellement sous le maître autel.

La chaire est une des plus belles qui soient en Suisse. Le tore de la rampe, qui se continue sur le pourtour de la chaire est en feuilles de chêne sculptées, garni de ruban. Les panneaux sont formés de rinceaux de feuillage et de fleurs. L'abat-voix est monumental.

D'après l'abbé M. Chappatte.

Texte qui pourra servir plus spécialement à l'étude du vocabulaire. Utiliser des illustrations, en particulier le tableau publié dans la collection des « Tableaux suisses ».

L'église : communauté chrétienne ; édifice destiné à la célébration du culte chrétien. *Le temple* : monument élevé en l'honneur d'une divinité ; église protestante. *La collégiale* : église qui appartient à un chapitre de chanoines. *La cathédrale* : à l'origine, église épiscopale d'un diocèse. *La chapelle* : petite église ; toute partie d'une église ayant un autel. *Le contrefort, l'arc-boutant* : piliers qui servent d'appui à un mur. *Les meneaux* : montants et traverses qui servent à diviser les baies en plusieurs compartiments. *Déambulatoire* : nef qui tourne autour du chœur. *La nef* : partie de l'église qui s'étend du portail au chœur. Une nef latérale ou *bas-côté*. *Chœur* : partie de l'église où l'on chante l'office. *Le chevet* : partie, en hémicycle, qui termine le chœur. *L'abside* : extrémité de l'église, derrière le chœur. *La travée* : partie comprise entre deux points d'appui. *La crypte* : souterrain d'église, où l'on enterrait autrefois les morts. *Le sarcophage* : tombeau. *Le tore* : grosse moulure. *Les panneaux*. *Les rinceaux* : ornements sculptés ou peints en forme de branches recourbées. *L'abat-voix*.

Homonymes : chaire - chair ; autel - hôtel ; chœur - cœur.

Les fresques de l'église de Chalières (Moutier). — Le « Christ enseignant » est représenté par la grande figure centrale de l'abside. Ses pieds reposent sur le globe terrestre et sa tête nimbée de gloire semble pénétrer les cieux. Sa main gauche tient un écriteau avec ce texte de St-Jean : **Ego sum lux mundi** : « Je suis la lumière du monde », pendant que sa main droite est levée pour enseigner.

Les quatre évangiles sont représentés par les symboles traditionnels : le premier par l'homme, le second par le lion, le troisième par le bœuf, le quatrième par l'aigle.

L'image de la vierge douloureuse apparaît dès l'abord comme la plus soignée de toute la fresque.

D'après Pierrehumbert et Cuenin.

Vocabulaire : La fresque ; un nimbe ; un symbole ; traditionnel.

Rédaction : Exemple (ainsi que le premier texte) de description détaillée.

Les symboles : Les signes, les images que le chrétien emploie pour exprimer sa foi : Le Christ enseignant... Son message : « Je suis... » La main droite levée... Le nimbe de gloire...

« L'homme, le lion, le bœuf, l'aigle : symboles très anciens puisqu'ils sont empruntés à une vision du prophète Ezéchiel. St-Irénée, au II^e siècle, les explique déjà dans son traité « Adversus Haereses III-II ». Le premier Evangile est représenté par l'homme (que plus tard et à tort on a transformé en ange) parce que saint Matthieu commence son récit par la généalogie du Christ dans l'ordre humain. Le deuxième évangile est représenté par le lion, le roi du désert, parce que saint Marc ouvre l'Evangile sur le tableau de saint Jean-Baptiste vivant, prêchant et baptisant dans le désert. Au premier chapitre de saint Luc, nous voyons le prêtre Zaccharie offrant le sacrifice dans le temple, et de tous les

animaux, le bœuf était le plus digne et le plus noble. Saint Jean, enfin, comme l'aigle qui le symbolise, monte d'un trait dans le ciel pour nous donner le premier verset de son récit, l'origine divine du Verbe fait chair. »

D'après Pierrehumbert et Cuenin.

La cathédrale de Chartres

*Mais vous apparaissez, reine mystérieuse.
Cette pointe là-bas dans le moutonnement
Des moissons et des bois et dans le flottement
De l'extrême horizon ce n'est point une yeuse,*

*Ni le profil connu d'un arbre interchangeable.
C'est déjà plus distante, et plus basse, et plus haute,
Ferme comme un espoir sur la dernière côte,
Sur le dernier coteau la flèche inimitable.*

*Un homme de chez nous, de la glèbe féconde
A fait jaillir ici d'un seul enlèvement,
Et d'une seule source et d'un seul portement,
Vers votre assomption la flèche unique au monde.*

*Tour de David voici votre tour beauceronne,
C'est l'épi le plus dur qui soit jamais monté
Vers un ciel de clémence et de sérénité
Et le plus beau fleuron dedans votre couronne.*

*Un homme de chez nous a fait jaillir,
Depuis le ras du sol jusqu'au pied de la croix,
Plus haut que tous les saints, plus haut que tous les rois,
La flèche irréprochable et qui ne peut faiblir.*

Ch. Péguy.

Au sujet du pèlerinage de Péguy à Chartres, voir Daniel Halévy : « Péguy », p. 293 et suivantes. « On voit le clocher de Chartres à 17 km. sur la plaine. De temps en temps, il disparaît derrière une ondulation, une ligne de bois. Dès que je l'ai vu, ça a été une extase. Je ne sentais plus rien, ni la fatigue, ni mes pieds. »

Vocabulaire : *Une yeuse* : arbre appelé aussi chêne vert. *La glèbe* : sol en culture. *L'assomption* : enlèvement de la sainte Vierge au ciel. *Beauceron, onne* : de la Beauce, région de France ; cap. Chartres ; 88 km. S.-O. Paris.

Style : Essayer de communiquer l'extase de Péguy : reine mystérieuse... flèche unique au monde... Comparaison entre l'épi dur et superbe et la flèche inimitable... L'homme bienheureux (obscur artisan anonyme) qui a fait jaillir cette tour vers le ciel. Moins expliquer que communiquer une émotion. « De la première à la dernière année de mes études,

ce me fut une torture d'entendre commenter les morceaux de poésie... Tout bavardage qu'on y ajoutait ne faisait que détruire l'émotion suscitée en moi par l'œuvre du poète. Aujourd'hui comme jadis, je pense qu'un poème ne supporte aucun commentaire. Il faut le sentir et le vivre. »

Albert Schweitzer.

2. L'église, symbole de la protection divine

L'église

*A genoux parmi le feuillage,
On dirait une grande sœur
Couvrant les maisons du village
Des sourires de son visage
Et des caresses de son cœur.*

*Eglise, ô divine redoute
Où le croyant va se cacher,
Bénis les passants sur la route
Et chasse la peur et le doute
Avec la croix de ton clocher.*

*Epands ton ombre salutaire
Et l'encens de tes oraisons
Sur les tombes du cimetière !
Garde surtout d'allure altière,
Ou de méchefs peuple et maisons.*

Louis Bouellat.

Les idées : Vers écrits pour les petits (tirés de « La Lyre enfantine »). L'auteur porte le souci d'une paroisse de campagne ; il voudrait que l'église soit une amie : « On dirait une grande sœur... » ; un abri contre les difficultés : « ô divine redoute... » ; une protection pour tous : « Garde de méchefs (accidents fâcheux)... »

Découvrir la beauté des images : Une grande sœur, son amour, sa tendresse, son dévouement, sa bonté, son sourire, ses caresses, tout cela évoqué en quelques mots. Evoquer le temps où l'église fortifiée de Muttenz avait sa raison d'être ; pourquoi ce rempart autour de l'église ? Quels sont les ennemis de notre vie intérieure ; aujourd'hui, l'église une redoute ? L'ombre, l'été ! Et que d'êtres qui cherchent protection, sous les branches, ou dans les branches de l'arbre.

3. Près de l'église, le presbytère

La porte du presbytère

<i>Petite porte close</i>	<i>Mais si quelque misère</i>
<i>Où se balance au vent</i>	<i>Vient, lasse de souffrir,</i>
<i>Une liane rose</i>	<i>Tu ne résistes guère</i>
<i>Accrochée à l'auvent.</i>	<i>Au besoin de t'ouvrir.</i>

Porte de bois rustique *A celui qui te pousse*
Au cintre surbaissé *Sur les pieux degrés*
Dont le marteau gothique *Une voix grave et douce*
N'a plus qu'un son cassé. *Dit aussitôt : Entrez.*

Je t'aime et te salue *Béni soit, porte aimée,*
Voisine du saint lieu *Ce bienfaisant accueil,*
Par qui toute âme élue *Ta bonne renommée*
Communique avec Dieu. *Se répand loin du seuil.*

Si la fortune passe *Petite et secourable,*
Cherchant où s'adresser, *Il n'existe à mes yeux*
Modeste porte basse *De porte préférable*
Tu la laisses passer. *Que la porte des cieux.*

Joseph Autran.

4. Les cloches de l'église

Louange d'une petite cloche. — Pour dire ta louange, petite cloche de la chapelle, il faudrait des paroles cristallines, fragiles comme le silence de l'aurore, de légères cadences à l'image de ton chant.

A matines, tu as la fraîcheur des campanules bleues. Tu secoues, sur la nonchalance des vapeurs confuses, tes clarines d'argent. Tu te balances joyeuse entre les deux poutres de mélèze. Tu sèmes dans le ciel gris les germes de la lumière, à pleines mains.

A tous ceux qui peinent, tu rappelles soudain, à l'heure de midi, qu'il est temps de se reposer un peu et d'offrir tant d'efforts à Dieu qui les sanctifie. C'est toi qui remplis les chemins de petites filles et de garçons qui se hâtent, un seau rond à la main, un sac de toile écrue pendu à leurs épaules.

Cependant, du fond de la vallée, des ombres pulpeuses montent comme la pâte chez le boulanger. Tu habites une haute tourelle pour surveiller les fléchissements de la lumière. Tantôt, d'un premier coup sec, tu vas détacher de cette branche qui s'efface un grand fruit plein d'ombre qui s'appelle la nuit.

Maurice Zermatten.

Les mots évocateurs : Que d'images dans ce texte. Si le maître lit bien !... lire le texte à haute voix. Communiquer sa joie et son émotion. « Qu'est-ce au juste que la poésie ? Rien. Si la poésie n'est pas dans le mystérieux rapport de ce qui se voit à ce qui se croit, je doute qu'elle soit réellement quelque chose qui compte ». (*Pierre Reverdy.*) Essayer de faire découvrir ce mystérieux rapport : parole si douce qu'elle semble fragile, campanule qui éveille une impression de fraîcheur, l'ombre, cette pâte mystérieuse qui monte du fond de la vallée...

Les compléments de nom : Les cloches de l'église... La louange d'une cloche... La cloche de la chapelle... Le silence de l'aurore... etc.

Le verbe : Ce texte rendra service au maître qui étudie la deuxième personne du singulier.

Le complément direct : Ce texte en contient passablement.

Adjectifs qualificatifs : On ne peut guère en trouver de plus belle collection.

5. L'église, inspiratrice des poètes et des peintres

*Parle, parle, Seigneur, ton serviteur écoute :
Je dis ton serviteur, car enfin je le suis ;
Je le suis, je veux l'être, et marcher dans ta route
Et les jours et les nuits.*

*Remplis-moi d'un esprit qui me fasse comprendre
Ce qu'ordonnent de moi tes saintes volontés,
Et réduis mes désirs au seul désir d'entendre
Tes hautes vérités.*

*Je ne veux ni Moïse à m'enseigner tes voies,
Ni quelque autre prophète à m'expliquer tes lois ;
C'est toi qui les instruis, c'est toi qui les envoies,
Dont je cherche la voix.*

*Ils peuvent répéter le son de tes paroles,
Mais il n'est pas en eux d'en conférer l'esprit,
Et leurs discours sans toi passent pour si frivoles
Que souvent on s'en rit.*

*Parle donc, ô mon Dieu ton serviteur fidèle
Pour écouter ta voix réunit tous ses sens,
Et trouve les douceurs de la vie éternelle
En ses divins accents.*

Pierre Corneille.

Ma chapelle. — J'ai peint « les grandes Heures ». Je voudrais maintenant peindre « les grandes Nuits », tant sont belles certaines nuits.

J'ai eu une belle nuit. Jusque-là, j'étais triste. Je ne voyais rien. Mon église était nue. Mais cette nuit, vers le matin, j'ai vu des fresques admirables : Le Ressuscité, Jésus, roi des âmes, des esprits et du monde invisible. Il s'élève dans un ciel matinal, d'un bleu plus exquis que la plus douce cajolerie. Les nuelles blanches le portent et les anges sont en joie et ceux qui comprennent attendent...

Oh ! si tu avais pu voir comme c'était beau.

Et la musique entendue ! Et les senteurs de lys et de palmes ! Et le soyeux de la pourpre royale !

D'après Philippe Robert.

Ces deux textes, l'un de Pierre Corneille, l'autre de Philippe Robert, peuvent rendre les mêmes services que les précédents.

P. Bernel.

Pour vos courses...

Profitez des avantages que vous procure le Chemin de fer

Bex - Villars - Bretaye

qui vous conduira rapidement et confortablement grâce à ses nouvelles automotrices dans la plus belle région des Alpes vaudoises.

TARIF SPÉCIAL POUR ÉCOLES - COURSES DIRECTES POUR BRETAYE
sans supplément de guerre

374

Alt. 1526 m.

COL DE JAMAN

Tél. 6.41.69

Magnifique but de course pour écoles et sociétés

Restaurant Manoïre ouvert toute l'année - Grand dortoir

387

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés

P. ROULLER

Cabane-Restaurant **BARBERINE S. CHATELARD (VALAIS)**

Tél. 6.71.44

Lac de Barberine, ravissant but pour excursions, pour écoles. Soupe, couche sur pailasse, café au lait: Fr. 2.50 par élève, arrangement pour sociétés. Restauration. Pension prix modérés. Funiculaire, bateau à 10 minutes du Barrage de Barberine.

Se rec.: Mme Jean LONFAT, M. Ed. GROSS
MARÉCOTTES

389

Tél. 6.58.67

Les tramways **lausannois**

J O R A T

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de MONTHERON et du JORAT (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la direction. Tél. 3.31.41.

DENTS DU MIDI

SALANFE

COURSES D'ÉCOLES

Prix spécial: Dortoir, potage et café au lait, pour 2.80

386

Téléphone 6.58.82

COQUOZ, tenancier

HOTEL DU COL DE LA FORCLAZ

Centre de départ de nombreuses et magnifiques courses pour écoles et sociétés: Glacier du Trient, Col de Balme, Arpillés, Bovine, etc.

PRIX SPÉCIAUX POUR SOCIÉTÉS / NOMBREUX LITS / DORTOIRS

388

Se recommande: Famille F. GAY-CROSIER, propr.

Brienzer Rothorn

Altitude 2351 m.

Des impressions inoubliables pour les écoliers

Connu par son panorama unique

Ouverture de la saison : 22 juin 1946

Fermeture de la saison : 15 septembre 1946

TARIF DU CHEMIN DE FER, le même pour toutes les classes d'âge

Brienz-Rothorn-Kulm Simple Fr. 3.25 Retour : Fr. 3.30
Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis
Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM

Potage et pain	Fr. -.85
Café simple avec pain.	Fr. 1.10
Café complet	Fr. 1.75
Potage, pâtes aux tomates et salade	Fr. 2.30
Simple, mais bon dîner ou souper	Fr. 3.20
Gîte dans le confortable dortoir : matelas, oreiller et couverture de laine	Fr. 1.—
	Plus service 10 %

Prix global pour : dîner, logement dans dortoir, café
complet et service seulement Fr. 6.20

PROMENADE D'ALTITUDE. Sentier agréable, 60 cm. de large, du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12 %.

ÉVÉNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS. Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la Direction du Chemin de fer et de l'Hôtel est indispensable.

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails

CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN
Tél. Brienz 2 81 41

HOTEL ROTHORN-KULM
Tél. Brienz 2 80 54

MONTREUX, 8 juin 1946

LXXXII^e année — N° 23

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin: Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12

Administration et abonnements

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, Tél 6.27.98

Chèques postaux II b 379

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.— ; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Invitation

En automne 1945, à l'occasion de notre 25^{me} anniversaire, nous avons offert un «Vade-Mecum de Jubilé» de 124 pages, illustré de 72 dessins à la plume. Cet ouvrage retrace la captivante histoire du chronomètre-bracelet étanche et automatique. La demande pour ce Vade-Mecum a été si forte, que la première édition fut rapidement épuisée. Nous avons donc publié une seconde édition et nous invitons ceux que le sujet intéresse à nous en demander un exemplaire. Veuillez nous indiquer la langue désirée: français — allemand — anglais — espagnol.



MONTRES ROLEX S.A. GENÈVE 22
18, rue du Marché



HORTICULTEUR - FLEURISTE - GRAINIER

Maison fondée en 1847

Lausanne

Rue Marterey 40-46 - Chèques post. ll. 1831

Téléphone 2 85 11

365

MEMBRE FLEUROP

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c



GRANDS VINS VAUDOIS

les bonnes bouteilles 1945

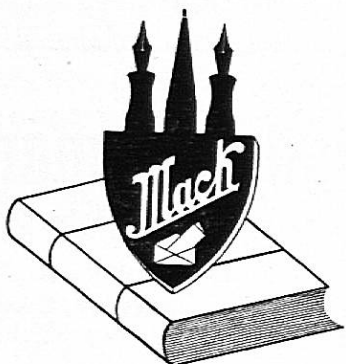
J. & P. Testuz, propriétaires, **Treytorrens-Cully**

362

Winterthur Accidents

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Conditions de faveur pour membres
de la Société Pédagogique de la
Suisse Romande contractant des
assurances accidents individuelles
et de responsabilité professionnelle.



PAPETERIE - LIBRAIRIE
LAUSANNE

284

BON

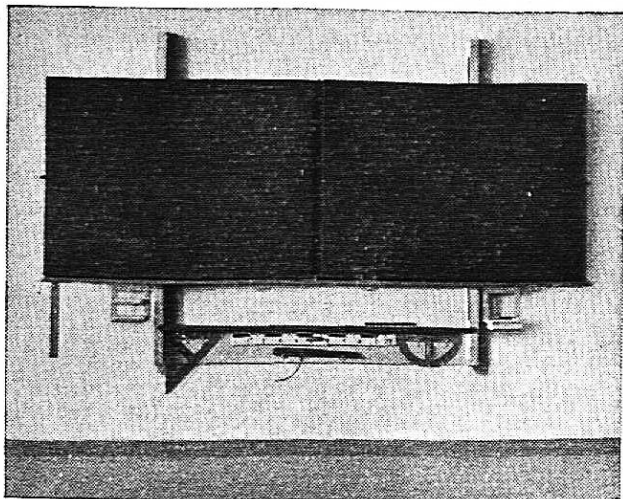
pour un rabais spécial sur tous
les achats chez

BORNET S. A.

Electricité Eau Gaz

GENÈVE RUE DE RIVE TÉL. 5 02 50

262



Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92 09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs,**
tables d'écoliers
à des conditions avantageuses
Demandez nos offres

318

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

7, AVENUE BÉTHUSY, LAUSANNE - TÉL. 2.43.21

Examens d'admission

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il prépare au Gymnase classique cantonal, qui prépare lui-même à l'Université. Le C.C.C. conduit à toutes les Facultés universitaires, ainsi qu'à l'École polytechnique fédérale.

Le cours des études est de six ans.

Les examens d'admission pour l'année scolaire 1946-1947 commenceront le jeudi 27 juin 1946, à 7 h., pour les classes de I^e, II^e et III^e; le jeudi 4 juillet, à 7 h., pour les classes de IV^e et V^e; le vendredi 5 juillet, à 8 h., pour la classe de VI^e.

Age requis pour l'entrée en VI^e: 10 ans révolus au 31 décembre 1946.

Inscriptions jusqu'au 20 juin pour les classes de I^e, II^e, III^e, IV^e et V^e; au 1^{er} juillet pour la classe de VI^e. Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

N. B. Le présent avis ne concerne pas les élèves admis, en mars dernier, au cours de raccordement: ils sont promus en VI^e sans nouvel examen.

395

Cours de vacances de langue allemande

organisés par l'Université Commerciale, le Canton et la Ville de Saint-Gall, à l'Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

Ces cours sont reconnus par le Département fédéral de l'intérieur, Berne, 40 % de réduction sur l'écolage et de 50 % sur les tarifs des C. F. F.

1. Cours d'allemand pour instituteurs et professeurs

(15 juillet-3 août.) Ces cours et conférences (à l'Université Commerciale) correspondent, dans leur organisation, aux cours de vacances des Universités de la Suisse française et sont destinés aux maîtres et maîtresses de la Suisse française. Examen final avec remise d'un certificat officiel de langue allemande. Promenades et excursions.

Prix du cours: Fr. 50.—. Prix réduit: Fr. 30.—

Une liste des pensions est à disposition.

2. Cours de langues pour élèves

(juillet-septembre.) Ces cours sont donnés complètement à part des cours pour maîtres et ont pour but d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des langues. L'après-midi de chaque jour est réservé aux sports et excursions.

Pour de plus amples renseignements sur les deux cours, s'adresser à la Direction des Cours officiels d'allemand: Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.